



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FSU 25

Bulletin

de la Section du Doubs
de la Fédération Syndicale
Unitaire

Plus que jamais, luttons pour notre liberté et nos droits !

N° ISSN 1252-0934 -
prix : 0.75€

N°108
avril 2021

TRIMESTRIEL

É
D
I
T
O

Ce qui concerne les femmes concerne toute la société, et la situation actuelle en est un ultime exemple. Premières de corvées dans la crise sanitaire, les femmes sont touchées à plus d'un titre par l'épidémie et sa gestion politique libérale. Majoritaires dans le travail du soin, ce sont les premières concernées par les coupes budgétaires réalisées dans la santé, dégradant sans cesse leurs conditions de travail. En tant que patientes, elles sont les premières concernées par la fermeture des centres d'IVG et des maternités.

Près de 70 % des personnels de l'Éducation nationale sont des femmes ; et là encore ce sont des baisses de moyens qui sont annoncées pour la rentrée 2021 dégradant encore davantage les conditions de travail et d'enseignement.

L'annonce d'un nouveau confinement engendre son lot de contraintes au détriment des femmes : télé-travail et prise en charge des enfants, repli sur la vie et les tâches domestiques, enfermement dans un cadre conjugal parfois violent...

Mais les femmes continuent de lutter, au quotidien : à #metoo s'ajoute la dénonciation de l'inceste (#MetooInceste), les combats féministes prennent de la place dans l'espace public, grève féministe ou manifestations pour le 8 mars ont été suivies partout en France. Ce sont toutes les luttes qui ont été rendues visibles : questions d'inégalités de salaires et professionnelles, la précarité, les violences sexistes et sexuelles, les droits sexuels et reproductifs, les droits LGBT+, les discriminations croisées, la situation des femmes migrantes, ou plus globalement la lutte contre le système économique et social du patriarcat.

Parce que lutter pour les droits des femmes, c'est participer à la construction d'une société plus juste, plus égalitaire et solidaire, la FSU continue de mener le combat, au quotidien.

Date de dépôt : 08-04-2021 — A distribuer avant le : 12-04-2021

Merci à
Nadine Castioni, Manon Faivre,
Nathalie Faivre, Amélie Lap-
prand, Karine Laurent, Jean Le
Floch, Ghislain Vançon Christian
Viéron-Lepoutre qui ont contri-
bué à la rédaction de ce numéro.



BESANCON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Sommaire

Edito p.1

Dossier sur les droits des femmes p. 2-3
Supplément: Pour Elles info p. 4-7

La rentrée dans le 1^{er} degré p. 8

La rentrée dans le 2nd degré p. 8

La loi 4D p. 9

Des AED mobilisé-es dans le Doubs p. 9
FSU et retraité-es p.10-11

LA FSU appelle et soutient avec force p.10

Une chouette lecture! p.12

Tribune p.12



8 mars 2021

A Besançon, deux manifestations pour une même cause

Samedi 6 mars, à l'appel de plusieurs associations et groupements féministes, mais aussi d'organisations syndicales ou politiques, a eu lieu une première manifestation démarrant de l'Esplanade des Droits « humains ».

A nouveau, il faut parler droit des femmes, à nouveau il faut parler de toutes les atteintes qui leurs sont faites en termes parfois crus, mais la réalité l'est tout autant.

Harcèlement de rue ou au travail, viols, agressions sexuelles, violences conjugales pouvant aller jusqu'à la mort (encore 90 femmes tuées par leur conjoint en 2020, même si ce nombre est en baisse par rapport à 2019, il est trop tôt pour s'en réjouir) sont subis par des centaines (voire des milliers) de femmes.

Même si le mouvement #MeToo, a permis à un certain nombre de victimes de s'exprimer sur le sujet, il reste beaucoup à faire, que ce soit en terme de reconnaissance des réalités des agressions subies, ou en

Les discriminations de genre, de classe, de race, liées à l'homo ou la transsexualité sont toujours d'actualité.

La relégation à des tâches prétendues mineures dans les domaines du soin, du nettoyage, de l'éducation, de la santé, du commerce entraîne l'invisibilisation des femmes en même temps que les temps partiels contraints, la précarité, le chômage, avec la gestion encore très majoritaire de l'éducation et des tâches domestiques !

Le droit à l'avortement, menacé dans de nombreux pays, l'est aussi en France où le délai légal n'est pas encore acquis à 14 semaines. La précarité menstruelle touche de nombreuses femmes et ne doit pas rester cachée.

Nous n'avons donc que de bonnes raisons de manifester pour faire émerger ces sujets !



Cet axe rappelle des droits existants (comme favoriser l'aide à la garde d'enfants, garantir la sécurité des élèves et stagiaires enceintes, assouplir les règles d'utilisation du congé parental etc) et dont il nous faudra vérifier la mise en œuvre.

5. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Cet axe présente le dispositif de signalement, les questions de formation sous l'angle des violences sexistes et sexuelles, l'accompagnement des victimes, la place des CHSCT, le suivi des actions, la responsabilisation des employeurs.

Les représentant.es syndicaux-ales auront à agir et à se saisir de toutes ces questions en CT et en CHSCT pour, par exemple, intervenir sur les formations (des personnels et des formateurs-trices), s'assurer du dispositif de signalement dans les cas de violences sexistes et sexuelles, pour vérifier et garantir la mise en œuvre effective de ce plan en impulsant les questions qui le constituent.

Plan national d'action pour l'égalité professionnelle : premiers éléments d'informations

Le ministère de l'Éducation nationale a publié le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 8 mars 2021. Il avait été voté en CTMEN en décembre 2020. Il est valable 3 ans et va désormais faire l'objet d'une déclinaison dans les académies et départements. Ce plan est composé de 5 axes :

1. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Il s'agit de la gouvernance, du rôle du/de la référent.e égalité, de la place des représentant.es des personnels, du comité de suivi, du Rapport de Situation Unique, du fonds égalité professionnelle...

2. Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et

aux responsabilités professionnelles Dans cet axe sont abordés : la mixité des métiers, les questions de formation pour lutter contre les stéréotypes, l'accès aux postes, la mobilité géographique.

3. Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes. C'est l'axe le moins abouti faute de moyens pour sa mise en œuvre. Aucune mesure de résorption des écarts de rémunération n'est mentionnée dans le plan d'action alors que les femmes perçoivent toujours des salaires inférieurs de 19% par rapport à ceux des hommes et de 13% à temps de travail équivalent.

4. Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

L'intersyndicale femmes

regroupe des militant.es de la FSU, de la CGT, et de l'Union Syndicale Solidaires depuis 1998. Chaque année, lors des journées intersyndicales « femmes », plusieurs centaines de participant.es de toute la France et de divers secteurs professionnels se rassemblent. Cette année, une unique journée en visioconférence a été organisée le 18 mars ; elle portait sur deux thématiques « Femmes et enfermement » et « Travail des Femmes, Covid19 et confinement ». **La matinée de ce 18 mars a donc été consacrée à une table ronde sur les femmes et l'enfermement.** Historien, sociologue et responsable du pôle enquête de l'OIP sur les conditions de détention des femmes se sont succédé.es pour un état des lieux de leurs observations et recherches sur le sujet. Malgré la rareté des statistiques, toutes les données historiques montrent que la délinquance féminine attire et fait peur. Aux XVI^e et XVII^e siècles, nombres de féminicides sont commis par l'Église. Lors des chasses aux sorcières bien plus de femmes que d'hommes sont tuées sous couvert de crimes ou de déviances. Depuis le XIX^e siècle, les femmes sont de moins en moins présentes dans la justice pénale. Lorsque la justice intervient et enferme les femmes, c'est principalement pour condamner l'errance et leur comportement sexuel (prostitution). Depuis longtemps, la délinquance des femmes est analysée au prisme de leurs hormones.



600 personnes environ à Besançon, une manifestation intergénérationnelle, mêlant les jeunes et les moins jeunes, les hommes et les femmes, groupe coloré et dynamique avec de nombreux slogans déterminés : « à bas le patriarcat, féministes tant qu'il le faudra », « Nous sommes fortes, nous sommes fières, et féministes et radicales et en colère ». Une chorégraphie, inspirée de celle du Chili, accompagnée par une batucada, a animé le début de cortège. Des banderoles et pancartes ont affiché explicitement tout ce dont les femmes se réclament depuis les droits au travail jusqu'au choix des tenues vestimentaires.

Le parcours a été rythmé par plusieurs prises de parole rendant au passage hommage à Louise Michel et à Paulette Guinchard, récemment décédée, ancienne députée et l'une des fondatrices de Solidarité Femmes à Besançon. Un groupe très actif de colleuses a effectué différents affichages tout au long du cortège.

Lundi 8 mars, toujours sur l'Esplanade des droits humains, un deuxième rassemblement a eu lieu à l'appel cette fois des organisations syndicales. Un appel à la grève avait été déposé, malheureusement peu suivi. Depuis plusieurs années, symboliquement, un appel à la grève est déposé à partir de 15 h 40, horaire « théorique » à partir duquel les femmes

travaillent gratuitement. En cette année particulière, la volonté était bien de refuser toutes ensemble de payer le prix de la crise pandémique avec notre travail, notre salaire, notre corps. En France, comme en Pologne, au Chili comme en Italie et en Espagne, en Argentine comme au Nigeria, nous devrions être toutes et tous dans la rue pour dénoncer et arrêter cette société patriarcale et raciste qui exploite, soumet, tue.

Plusieurs prises de parole ont dénoncé les conditions de travail, les inégalités de carrière et salariales, ont demandé la revalorisation des métiers à prédominance féminine des créations d'emplois, une réelle protection fonctionnelle pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes, et la sanction réelle des agresseurs, un renforcement du service public de la petite enfance et des créations de places en crèche sur l'ensemble du territoire à la hauteur des besoins.

Bien sûr, nous n'en avons pas fini de lutter. Il nous faudra encore des 8 mars et des mobilisations diverses pour faire valoir les droits des femmes, mais toutes et tous ensemble, on lâche rien !



Et c'est pour cette raison que les femmes déviantes ont avant tout été prises en charge d'un point de vue médical, notamment dans des institutions de types congrégationalistes. Leurs conditions d'incarcération y étaient désastreuses.

Aujourd'hui encore, le contrôle social des femmes est pris en charge par la médecine ou le travail social. Aujourd'hui, le nombre de femmes poursuivies pénalement est toujours inférieur à celui des hommes. Pour exemple, sur 816 mineur-es incarcéré-es en 2020, 21 étaient des jeunes filles. Si elles sont moins incarcérées, les jeunes filles considérées comme déviantes sont surtout enfermées afin de contrôler leurs agissements, et notamment leur sexualité et leur errance. Aujourd'hui encore, des jeunes filles de l'Est, vagabondes contemporaines, sont souvent enfermées suite à des délits de subsistances. La justice ne dépasse pas les stéréotypes : elle condamne d'autant plus les femmes qui remettent en cause, de facto, le rôle féminin qui leur est assigné. Elles sont par exemple condamnées beaucoup plus sévèrement que les hommes pour les violences faites aux enfants. Au contraire, les femmes sont souvent jugées de manière plus compréhensive lorsqu'elles portent assistance à leur compagnon lors d'un crime ou d'un délit. Elles jouent alors ici bien le rôle attendu par la société, celui de la fidélité matrimoniale.

Les débats et présentations qui ont suivi ont montré que l'institution ne

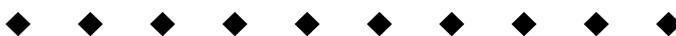
pense pas ou très peu à la place des jeunes filles et des femmes en prison. Les structures sont initialement et prioritairement pensées pour les jeunes garçons ou les hommes. L'architecture, l'organisation des lieux de détention rappellent continuellement aux jeunes filles et femmes qu'elles n'y sont pas à leur place. Les formations proposées (cuisine, aide à la personne etc), les discours des professionnel·les sur les comportements des femmes incarcérées véhiculent des stéréotypes de genre très ancrés. Les femmes subissent une précarité menstruelle permanente et très violente, des discriminations à l'accès à la santé (pas de suivi gynécologique), à la préparation à leur sortie et aux remises de peines (moins acceptées !). La -triste- conclusion est que **l'enfermement vient accentuer les discriminations et les stéréotypes.**

Après la présentation d'une étude sur le télétravail des femmes par Florence Chappert Anacte - décrivant un réel accroissement des inégalités de travail entre femmes et hommes -, **l'après-midi a laissé place à une succession de témoignages poignants de femmes en première ligne lors du 1^{er} confinement.** Catherine (AESH-FSU), Ophélie et Lucie (infirmières-Solidaires) et Dominique (caissière embauchée par le groupe Auchan-CGT) ont partagé avec les participant·es leurs expériences et réalités de travail vécues sur le terrain. Au-delà des récits et des situations scandaleuses qu'elles

ont pu vivre depuis le début de cette crise sanitaire (manque de protections, flexibilité, violences verbales de la part de leur hiérarchie, situations de stress post-traumatiques etc), des rappels nécessaires sur leurs rémunérations et la sociologie de leurs professions ont été faits.

Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise : leurs rôle, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes : aucune revalorisation financière, ni améliorations de leurs perspectives de carrière, ni même de leurs conditions de travail. **Les remerciements ne suffisent pas : des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrière pour toutes les femmes doivent être prises.**

En attendant le rendez-vous en 2022, pas de trêve pour nos luttes féministes et syndicales !



POUR Elles INFO

POUR



POUR ELLESINFO

Janvier 2021

SOMMAIRE

- P.4 Édito et agenda
- P.2 et 3 Stage de la FSU « Femmes et numérique » du 3 décembre
- P.4 IVG et 3919

COMITÉ DE RÉDACTION

Amandine Cormier, Sigrid Génardin,
Laurence Le Louët, Aurélia Sarasin,
Anne Roger, Sophie Abraham, Behoît Chaisy,
Céline Montolio

RETROUVEZ ET TÉLÉCHARGEZ
LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS
DE POUR ELLESINFO



f fsu- ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

t @PRESSEFS

Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30
www.fsu.fr - fsu.nationale@fsu.fr

ÉDITO

La crise sanitaire qui frappe le monde entier est toujours aussi prégnante et les premier-es de corvée un temps applaudis sont retourné-es dans l'ombre de leurs tâches quotidiennes, redevenu-es invisibles. Dans le secteur privé comme dans la Fonction Publique où elles constituent 62 % des agents, les femmes y sont en première ligne. La journée internationale des droits des femmes le 8 mars prochain sera une nouvelle occasion de militer pour l'égalité professionnelle et la reconnaissance des métiers féminisés. Comme chaque année, la FSU va y prendre toute sa place dans une unité la plus large possible, avec les associations féministes et les syndicats, afin d'obtenir des avancées au niveau gouvernemental, des mesures ambitieuses et concrètes pour l'égalité professionnelle. Le protocole égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes dans la Fonction Publique signé par une majorité d'organisations syndicales permettra des avancées si cela ne reste pas des mots sur un papier. Il doit maintenant entrer en actions concrètes et être décliné dans chaque ministère et établissement territoriaux.

Depuis deux semaines, défilent sur twitter des milliers de témoignages de victimes d'inceste avec ce même hashtag #Metooinceste. Comme il y a trois ans avec le mouvement #MeToo, de libération de la parole des femmes victimes agressions sexuelles, ce nouvel hashtag permet de révéler l'ampleur de ces crimes qui restent souvent inavoués, voire déniés dans les familles. Un douloureux constat quand on sait que près d'un.e français.e sur 10 a été victime d'inceste au moins une fois dans sa vie. Face à l'ampleur de ce mouvement de société, le Président de la République s'est exprimé, s'engageant à intervenir contre les violences sexuelles sur les enfants. Face à l'immense attente des victimes, des associations féministes d'un réel changement de société vis à vis de l'impunité des pédo-criminels, le gouvernement devra aller au-delà des simples déclarations et modifier profondément la loi, offrant une véritable protection aux victimes. C'est tout un système judiciaire qui doit être repensé, de la détection, à la protection et à la réponse pénale. D'ores et déjà, pour la FSU, il est nécessaire d'imposer un seuil d'âge où le consentement de l'enfant ne peut être recherché, comme elle l'avait déjà réclamé au moment du vote de la Loi Schiappa, sans succès alors. La FSU milite auprès des associations d'aide aux femmes victimes afin qu'elles bénéficient de moyens nécessaires à cette prise en charge très spécifique. La FSU revendique également le renforcement des équipes pluridisciplinaires permettant l'identification et le repérage de ces situations mais aussi leur formation qui aujourd'hui est largement insuffisante.

La FSU réaffirme son engagement à défendre les droits des femmes dans tous les domaines, elle mène ces combats et continuera de les mener, au quotidien. C'est un enjeu majeur car l'égalité professionnelle comme la lutte contre les violences sexistes et sexuelles participent d'une société juste, égalitaire et démocratique. A l'occasion du 8 mars, elle appelle les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires.

Laurence Ripoché ■

Agenda : Journées intersyndicales 2021 en deux temps

- Le jeudi 18 mars en visio : Au programme, « Femmes et enfermement » et « Travail des femmes, covid 19 et confinement »
- Le jeudi 27 et vendredi 28 mai à la bourse du travail de St Denis (si la situation sanitaire le permet) Au programme: « Masculinité et féminité dans le sport », « Pédagogies émancipatrices, éducation populaire et syndicalisme » et « Auto-organisation des femmes »

Stage de la FSU « Femmes et numérique » du 3 décembre

En 2019, Isabelle Collet, qui a beaucoup étudié la question du genre dans les sciences et techniques, publiait « Les Oubliées du numérique »¹, fruit de 15 ans de recherche sur l'absence des femmes dans le monde du digital. Alors que les femmes ont joué un rôle déterminant dans le lancement du secteur numérique en représentant 1/4 des effectifs dans les écoles d'informatique dans les années 80-90, et qu'aujourd'hui, elles possèdent des ordinateurs et sont hyper-connectées, elles restent sous représentées dans les études d'informatique, les écoles d'ingénieurs et dans les métiers techniques du numérique. Plus le secteur de l'informatique a gagné en prestige, plus il s'est masculinisé. Il n'a pas été déserté par les femmes mais a été envahi par les hommes.

Les femmes ne représentent que 33% des salarié-es du numérique et sont seulement 10% dans les métiers techniques du numérique. 56% d'entre elles quittent le secteur au bout de 10 à 15 ans. Les informaticiennes diplômées occupent à 75% des métiers liés aux ressources humaines, à la documentation ou au marketing et 25% seulement dans la tech, 11% dans le big data et la cybersécurité.

Au moment où le télétravail se développe et que l'expérience du confinement a montré que les femmes étaient les premières à souffrir de la fracture numérique, de la porosité entre vie professionnelle et vie familiale, il nous a paru nécessaire de se questionner sur le rapport des femmes au numérique lors d'un stage où nous avons fait intervenir Karèn Fort² et Elisabeth Le Garrec³.

Karèn Fort travaille sur la création de ressources langagières pour le traitement automatique des langues (TAL). Membre du comité éthique de la recherche de l'université Sorbonne, elle a montré que des biais sexistes existent dans le traitement automatique des langues (TAL) et de l'intelligence artificielle (IA).

Le TAL c'est l'application de programmes à tous les aspects du langage humain comme les outils de traduction, de correction informatique ou de prédiction de texte. Ces outils sensés faciliter notre quotidien et nous remplacer dans certaines tâches sont très imparfaits, voire très mauvais et montrent que surtout que l'humain est partout nécessaire. Pour faire fonctionner ces outils, il faut beaucoup d'informations, de données de qualité. Or il y a beaucoup de déperdition et le TAL, tout comme l'IA reproduisent les biais genrés existants dans la société. Ils neutralisent, voir

invisibilisent le féminin.

Par exemple, dans l'utilisation d'un assistant vocal, il y a plus de risque de ne pas être reconnu-e quand on est une femme, un enfant ou quand on a un accent.

Les assistantes virtuelles comme (Siri, Cortana, Alexa) sont souvent de jeunes femmes au corps de rêve, dignes des héroïnes de jeux vidéo. Comme pour les GPS, tou-tes ces assistant-es ont été conçues avec des voix de femmes. Les réactions préprogrammées par les développeurs amplifient le biais sexiste.

Un autre exemple, c'est celui du traitement automatique des CV mis au point par Amazon qui écartait les candidatures féminines⁴.

A ce stade il n'y a pas d'outils plus égalitaires que d'autres

même si sur le terrain des chercheurs-ses se battent pour améliorer l'évaluation des systèmes. Le problème est qu'en France ce champ d'étude est moins investi qu'aux Etats Unis et peu de médias s'emparent du sujet. En tant que citoyen-nes une des premières démarches à effectuer est peut-être de boycotter certains de ces outils. Un des autres leviers possibles est d'utiliser le

« shaming » sur les réseaux sociaux car les développeurs sont sensibles à leur image.

Pour aller plus loin sur le sujet:

<https://www.cnil.fr/fr/invalidation-du-privacy-shield-la-cnil-et-ses-homologues-analysent-actuellement-ses-consequences>

<http://www.ethique-et-tal.org>

<https://digital-society-forum.orange.com/fr/les-actus/1195-les-biais-sexistes-de-l39intelligence-artificielle>

https://members.loria.fr/KFort/files/fichiers_cours/FemmesEtNumerique_BiaisML.pdf

<https://members.loria.fr/MDuflot/files/med/index.html>

La mixité des métiers est un des enjeux forts de l'égalité professionnelle. Les métiers les plus féminisés sont les moins bien payés. Les métiers de la technique sont occupés majoritairement par les hommes alors que les filles ont besoin du numérique notamment du fait de l'accélération de la digitalisation de la société. Alors comment favoriser l'accès aux métiers du numériques pour les filles ?

(suite p.3)

¹ Les oubliées du numérique, (édition du Passeur, 2019)

² Maîtresse de conférences en informatique à l'université Paris-Sorbonne et membre du groupe de travail Crowdsourcing et sciences collaboratives du CNRS.

³ Militante de l'association Becomtech qui travaille avec des filles adolescentes des milieux populaires sur l'accès au numérique.

⁴ Article du Monde de mars 2020 : <https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2020/03/05/des-limites-du-recrutement-automatise/>

Stage de la FSU « Femmes et numérique » du 3 décembre (suite)

Elisabeth Le Garrec nous a présenté une expérience originale, celle de l'association Becomtech créée en 2017. Soutenue par le MEN, la DGESCO, le MESRI, des acteurs locaux dans les territoires (DAN, référent-es académiques) et par des partenaires privés cette association poursuit l'objectif que davantage de filles s'orientent vers les métiers de l'informatique en leur donnant la capacité de développer leurs connaissances sur le secteur numérique et des compétences valorisables auprès des employeurs. Elle utilise les outils numériques pour en faire des vecteurs d'émancipation. Par ses formations, elle permet à des filles de 14 à 17 ans des quartiers populaires de développer des compétences comme la confiance en soi, la valorisation de ses compétences, la prise de parole en public mais aussi l'empowerment et la sororité.

Des actions sont menées en milieu scolaire, associant leurs ambassadrices (jeunes filles formées) sur l'égalité Filles - Garçons, les stéréotypes de genre, la diversification des choix d'orientation, la mixité des métiers, l'intérêt de la filière scientifique, les opportunités des métiers du numérique. Des formations gratuites sont proposées l'été sur la programmation, la création d'un site internet, l'environnement numérique, l'utilisation d'un drive, la culture du numérique, les multimédias. Une « journée de la femme digitale » est organisée en lien avec les entreprises partenaires, sorte de forum des métiers (aide à la rédaction de CV, de lettres de motivation, recherche de stages, mentorat, coaching...)

Ce sont aujourd'hui 1700 collégiennes, lycéennes qui ont été sensibilisées en 3ème et en 2nde. Et 219 filles qui ont été accompagnées en 2020, dont la moitié participent aux activités. Certaines ont suivi l'option informatique au lycée et s'engagent dans des formations dans le supérieur. D'autres travaillent déjà dans les métiers de l'informatique et du numérique.

Becomtech n'est pas présente partout en France mais souhaite se développer dans d'autres régions de France. Elle mène un travail commun avec l'association Social Builder ¹. Elle intervient aussi dans des foyers et des centres sociaux mais aussi auprès de

¹ <https://socialbuilder.org>



publics adultes.

Site de Becomtech : <https://becomtech.fr>

Cette présentation a été complétée par :

Des informations sur d'autres initiatives existantes : IRISA à Rennes, le centre de recherche de l'INRIA, Girls can code ². Des chercheuses impliquées dans des associations proposent de développer les apprentissages dans le domaine du numérique (comme la formation au codage notamment). La formation au numérique et à son usage au quotidien n'est suffisante car il n'y a pas assez d'étudiantes à l'entrée des formations universitaires. Les formations ne sont pas assez connues. Il y a une différence entre apprentissage numérique et informatique (pas les mêmes universités, ni les mêmes entreprises). L'informatique, qui la création d'outils, peut s'enseigner sans ordinateur. Le numérique c'est l'usage de ces outils.

Une réflexion sur l'impact des produits très genrés notamment dans l'industrie du jeu vidéo (« gameboy »), filière professionnelle très sexiste même s'il y a de plus en plus de filles qui s'y engagent. Une association œuvre pour la mixité dans l'industrie du jeu vidéo en France par des actions de formation, de sensibilisation, d'éducation et d'entraide : women in games ³

La sensibilisation des filles aux enjeux du numérique dans la sphère scolaire est nécessaire mais aussi dans les différents secteurs professionnels. Pour cela il faudrait aussi une formation pour les professionnelles mais aussi les militantes. Il existe des formations Nous Toutes sur l'usage des outils numériques. Mais il faudrait pouvoir faire un diagnostic d'évaluation de l'utilisation du numérique afin de proposer des améliorations et donner accès à des formations via les Réseaux Sociaux.

² <https://girlscancode.ch/fr/home-2/>

³ <https://womeninamesfrance.org>

Quelques pistes et outils pédagogiques

- Jeu des 7 familles de l'informatique : <https://interstices.info/jeu-de-7-familles-de-linformatique/>
- Ou <https://interstices.info/wp-content/uploads/2019/01/Notice-web.pdf>
- Film « Les figures de l'ombre » qui retrace le destin extraordinaire des trois scientifiques afro-américaines qui ont permis aux États-Unis de prendre la tête de la conquête spatiale. <https://www.youtube.com/watch?v=548F1Ccem58>
- Portrait d'Hedy Lamarr, actrice qui a inventé la technologie à l'origine du WIFI et du GPS : <https://www.futura-sciences.com/sciences/personnalites/sciences-hedy-lamarr-1624/>

Pour aller plus loin :

- Une conférence d'Isabelle Collet « Rendre l'informatique aux femmes » <https://www.youtube.com/watch?v=nmGXeW8fbqU>
- La vidéo INRIA sur l'histoire de l'informatique <https://www.youtube.com/watch?v=16udHcMYRFA>
- Le travail de l'association Les Descodeuses <https://www.descodeuses.org>
- Simplon qui a lancé son programme "Hackeuses" <https://simplon.co/formation/hackeuses/19>
- ESTIMnumérique, association qui œuvre pour la mixité dans le numérique et la montée en compétences des femmes dans les métiers impactés par le numérique sur Rennes et Vannes <https://estimnumerique.com/>
- Le séminaire Prisme g : <http://eric.univ-lyon2.fr/prisme-g/>
- Une ressource de l'IRISA : <https://egalite-fh.irisra.fr/>
- Association pour évaluer l'usage du numérique pour les associations : Solidatech <https://www.solidatech.fr>

IVG

Le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause par les opposants aux droits des femmes. Pourtant la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé sont des droits fondamentaux pour construire une société où l'égalité entre les femmes et les hommes serait enfin reconnue.

En Pologne, c'est grâce à des semaines de mobilisation du mouvement impulsé par la « Grève des femmes » élargi à l'ensemble de la société qu'un nouveau recul sur le droit à l'IVG a été évité. En Argentine, c'est après plusieurs années de mobilisations massives que les argentines ont enfin obtenu le droit à l'avortement

En France, une proposition de loi visant à faire progresser le droit à l'avortement en prévoyant l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse, la suppression de la double clause de conscience des médecins ou la possibilité pour

les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales a été adopté en 1ère lecture le 8 octobre dernier. La FSU s'était adressée au sénateurs-rices pour que cette proposition de loi soit aussi adoptée

lors de son examen au Sénat le 20 juin mais le Sénat a rejeté le texte en 1ère lecture. Ce faisant, les sénateurs-rices refusent de prendre en compte en compte les difficultés concrètes pour les femmes d'accéder effectivement au droit à l'IVG. En France, chaque année, 5000 femmes dépassent les délais légaux, et sont obligées d'avorter à l'étranger et d'en assumer le coût très élevé quand elles n'y renoncent pas faute de moyens.



L'accès à la contraception et à l'IVG devraient être garanti dans les faits à toutes les femmes qui en ont besoin. C'est le sens de la pétition initiée par le « Collectif Avortement en Europe : les femmes décident » dont fait partie la FSU.

3919

Depuis 1992, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) assure la permanence téléphonique de la ligne 3919, numéro national d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Cette implication a fait du 3919 le numéro de référence national d'aide aux femmes victimes de violences.

Alors qu'elle n'a jamais été autant sollicitée qu'en 2020, le gouvernement avait décidé de lancer un marché public pour une mise en concurrence de la gestion de la ligne 3919 risquant d'imposer des contraintes financières liées à des objectifs quantitatifs et de provoquer une détérioration de l'aide et du soutien apporté aux femmes victimes de violences et de fragiliser les 73 associations membres de la FNSF.

La mobilisation des féministes et les 65 000 signatures de la pétition de soutien à la FNSF a finalement fait céder le gouvernement qui a annoncé par un communiqué de presse le 25 janvier qu'il abandonnait la procédure de marché public.



Perspectives de rentrée 2021 dans le premier degré

Notre département devrait perdre 302 élèves pour ses 435 écoles à la rentrée prochaine et bénéficier d'une dotation supplémentaire de 10 postes. Cela devrait être synonyme d'une amélioration des conditions d'enseignement. Pourtant, 62 fermetures de classes ont été prononcées pour seulement 36 ouvertures. Le département comptera donc 26 classes de moins à la rentrée prochaine (ce qui est finalement beaucoup pour 302 élèves en moins !) La situation du remplacement, catastrophique depuis plusieurs années, ne sera que peu améliorée puisqu'à l'heure actuelle, 15 créations de postes de remplaçant.es sont prévues (en moyenne 1,15 par circonscription) mais nous savons que les ouvertures nécessaires en juin et septembre amputeront ce contingent déjà largement insuffisant.

Les priorités ministérielles déclinées aux niveaux académique et départemental se traduiront par la limitation à 24 de l'effectif des classes scolarisant des élèves de CP (comme c'est déjà le cas pour les grandes sections depuis l'année dernière). Parfois, cela alourdit les effectifs dans les autres niveaux. Pour la FSU, c'est inacceptable ! Extrêmement favorable aux réductions d'effectifs qui sont une des premières conditions pour lutter contre

les inégalités, améliorer les conditions de travail des enseignant.es et d'apprentissage des élèves, la FSU déplore que ces mesures ne soient pas assorties des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. La priorité ministérielle de 2020 qui donnait aux maires des communes de moins de 5000 habitant.es le droit de s'opposer à une fermeture de classe dans leur commune quels que soient les effectifs n'est pas renouvelée cette année. Cela explique un certain nombre de fermetures de classes.

Par ailleurs, le département du Doubs manque de professeur.es des écoles : un certain nombre d'entre elles et eux souhaite travailler à temps partiel ou être placé en disponibilité. Depuis plusieurs années, le ministère refuse de considérer ce besoin des enseignant.es et de recruter au concours le nombre de fonctionnaires suffisant pour permettre ces conditions de travail qui, pour la FSU, doivent absolument demeurer un choix. Ce manque se traduit par des refus d'autorisation de travailler à temps partiel ou d'être mis en disponibilité et l'embauche d'enseignant.es contractuel.les, non formé.es et en condition de précarité. La FSU continue de bagarrer dans le cadre collectif comme individuellement aux côtés des collègues pour que chacun.e puisse décider de sa quotité de travail.

LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

Une rentrée 2021 tendue dans le second degré !

6 postes en moins en collège, 17 postes en moins en lycée à la rentrée prochaine : le ministère continue sur sa lancée.

Rien n'arrête Jean-Michel Blanquer et surtout pas le contexte sanitaire ! À effectifs stables, la plupart des établissements perdent des heures et se voient contraints de fermer des classes, ce qui en collège amène à des situations extrêmement préoccupantes. Le seuil symbolique (puisque'il n'y a pas de maximum légal) des 30 élèves par classe en collège sera franchi l'année prochaine. Comment imaginer qu'il ne le soit pas lorsque les prévisions indiquent déjà 29 à 30 élèves par division dans des établissements dotés d'une UPE2A ou d'une ULIS ?

Pour tenter de justifier cette nouvelle saignée, le rectorat a inventé un nouveau mode de calcul d'attribution des moyens qu'il a présenté en CTA le 14 décembre. Seule la FSU s'est opposée à ce nouveau barème pour deux raisons : conformément à la commande de Blanquer, ce barème prévoit un « rééquilibrage au profit de la difficulté rurale » ; en langage décodé, on prend beaucoup aux collèges des villes pour prendre un peu moins à ceux des campagnes... Par ailleurs, les dotations d'établissements dépendent de l'endroit où le rectorat place le curseur, et cette année il l'a placé si bas que personne n'y gagne.

En lycée, c'est la réforme qui continue à faire ses effets : les mathématiques sont à nouveau fortement touchées, de même que les SI, les lettres, les langues... Tous les groupes qui ne sont pas à l'effectif maximum sont à terme menacés. Nous sommes bien loin des promesses faites aux parents pour vendre la réforme, qui faisaient miroiter un plus grand choix et une plus grande liberté pour les élèves. En réalité, la carte des enseignements s'appauvrit d'année en année, il n'y a pas de mutualisation entre établissements, et les déterminismes géographiques sont amplifiés.

À l'heure actuelle, les collèges se mobilisent fortement, au fil de la préparation de rentrée et de la prise de conscience des difficultés insurmontables auxquelles les communautés éducatives seront confrontées en septembre. On ne compte plus les journées collège mort ou de grève : Bethoncourt, Roulans, Ornans, Châtillon ; Proudhon, Clairs Soleils, Stendhal, V. Hugo, Voltaire à Besançon, etc.

La colère est légitime : dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, Blanquer a osé économiser 600 millions d'Euros sur le budget 2020 ! Mais quand il veut, il trouve beaucoup d'argent, notamment pour financer des sections internationales ou des lycées réservés aux élites. À l'École aussi, ce gouvernement œuvre pour les 0,1 % les plus riches.



Les adjoint-es-gestionnaires menacés-es d'injonctions paradoxales permanentes ?

L'avant-projet de loi 4D est donc ressorti du Conseil d'État, alors que des rumeurs d'abandon ont largement circulé dans la presse durant le mois de février. Il devrait être présenté ce printemps en Conseil des ministres après que le comité technique ministériel de l'éducation nationale du 17 mars prochain aura été consulté sur son projet d'article 32. En décembre dernier, Jacqueline GOURAUD avait annoncé l'intention gouvernementale de placer les adjoints-gestionnaires sous une double autorité État-collectivité territoriale. Force est de constater que ce projet prévoit donc bien de donner aux exécutifs des collectivités territoriales des prérogatives d'autorité fonctionnelle sur les adjoint-es gestionnaires, à titre expérimental, pendant trois ans.

Celle-ci, selon les termes de l'article, s'exercerait « dans le respect de l'autonomie de l'établissement public local d'enseignement [...] au titre des missions relevant de la compétence de la collectivité concernée ». Il reste qu'elle donnerait une base légale à l'*intrusivité* des collectivités territoriales dans le fonctionnement quotidien des EPLE. Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation rencontrée par bon nombre d'adjoint-es-gestionnaires actuellement : elle créerait les conditions structurelles **d'injonctions paradoxales permanentes**. En effet, l'*intrusivité* de certaines collectivités dans la vie

des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation – au mépris peut-être demain des missions d'enseignement – est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement.

Pour le SNASUB-FSU, il n'est pas envisageable d'admettre un déséquilibre supplémentaire dans le fonctionnement de nos EPLE et une dégradation supplémentaire des conditions de travail des équipes d'intendance provoqués par une situation potentielle de « schizophrénie » administrative et hiérarchique. **Pour le SNASUB-FSU**, l'adjoint-e gestionnaire **doit rester personnel de l'éducation nationale**, sous l'autorité seule de l'éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique : l'adjoint-e du chef d'établissement – y compris dans le cadre de la gestion des missions décentralisées en 2004 – au sein de l'EPLE.

À cette heure, nous ne savons pas quand cet avant-projet de loi 4D (et donc son article 32) pourrait être adopté (Conseil des ministres, cheminement parlementaire et promulgation) ... Tout dépendra des rythmes de chacune des différentes étapes. Dans le peu de temps que nous avons, **il nous faut imposer son abandon !**

AED mobilisés dans le Doubs !

Indispensables au fonctionnement des établissements du second degré, les AED sont en première ligne dans la gestion sanitaire (respect des gestes barrières des élèves, suivi des absences, soutien psychologique, comme proximité avec le virus...). Iels restent néanmoins les grands oubliés des politiques gouvernementales, et n'ont pas touché la prime covid par exemple. Depuis le 1^{er} décembre, iels se mobilisent en nombre dans les établissements et les grèves sont particulièrement bien suivies dans le Doubs. Du 22 mars au 26 mars une « semaine morte » a été organisée dans différents établissements. A Pontarlier au lycée Xavier Marmier par exemple, la mobilisation a pris la forme d'une grève perlée mettant au ralenti les services de vie scolaire, et obligeant la direction d'établissement à être sur le terrain. En décembre, en janvier comme en mars, les internats des lycées du Doubs ont été forcés de fermer pour une ou plusieurs nuits, comme aux lycées Xavier Marmier à Pontarlier ou Edgar Faure à Morteau ; témoins d'une forte mobilisation des assistants d'éducation.

Précaires institutionnellement, les assistant-es d'éducation sont des personnels non titulaires de la fonction publique : contraint-es d'être à temps partiels, leur contrat ne dure que 6 années, et iels sont payés au SMIC sans possibilité d'augmentation de salaire liée à l'ancienneté.

Au lycée Xavier Marmier de Pontarlier, les AED ont adressé un texte à destination de tous les personnels de l'établissement expliquant leur lutte : « Le statut contractuel et salarial non évolutif des AED ne nous permet pas dans notre vie personnelle de prétendre à l'obtention d'un logement locatif et encore moins d'accéder à la propriété, ni de vivre dignement. Le manque de formation, pourtant nécessaire pour interagir avec un public adolescent, ne permet pas non plus la reconnaissance de nos compétences et conduit à un regard dévalorisé de la société sur notre métier. [...] L'Etat considère que le métier d'AED doit être réservé aux étudiants. Ceux-ci sont pourtant minoritaires parmi le personnel, inexistant dans certains établissements... »

De plus, le manque de moyens humains est en constante augmentation dans les établissements. La non-possibilité de reconduire le contrat des AED au-delà de 6 ans mène les

établissements à manquer régulièrement de personnel pour accomplir les multiples tâches quotidiennes. Face à cela, un beau gâchis : les compétences acquises par les AED en poste sont définitivement perdues, au bout de ces 6 années, pour tous les acteurs de la vie scolaire et l'ensemble des équipes administratives et pédagogiques. Nous nous retrouvons avec un personnel désœuvré et des responsables à bout de force, qui ne peuvent plus, malgré eux, garantir la sécurité des élèves. La tension au sein des établissements est palpable et devient préoccupante. D'autant plus en cette période de crise sanitaire. Il est temps de réformer le statut des AED ! »

Nous soutenons la lutte des AED qui réclament :

- la réforme du statut
- l'accès à une formation initiale et continue
- l'augmentation des salaires
- l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire
- du matériel de protection fourni par l'employeur et le versement de la prime Covid



FSU et retraité-es Actif, j'y suis, retraité, j'y reste

Nous sommes en retraite, soit. Mais nous ne sommes pas pour autant en retrait.

Certes, nous avons la chance de ne plus être obligé-es de nous lever tous les matins pour échanger notre force de travail contre un salaire. En cette période de pandémie, nous avons la chance de pouvoir nous isoler si nécessaire, d'être vacciné-es (si nous rentrons dans certains cadres), de toucher une pension (pas forcément extraordinaire, mais...) quelle que soit la situation du travail à l'instant T. Et tout ceci, nous l'avons obtenu, non par la bonne volonté du patronat ou des gouvernements successifs, mais grâce aux luttes de nos aîné-es et à nos propres luttes qui ont suivi.

Nous sommes néanmoins concerné-es directement par les attaques gouvernementales et patronales contre le montant de nos retraites qui conditionnent notre niveau de vie, et tous nos besoins quotidiens : services publics, santé, transports, logements adaptés, droit à la sécurité, services de proximité, accès aux loisirs et à la culture, lien social et prise en compte des fragilités engendrées par le vieillissement.

Nous sommes également concerné-es par tout ce qui touche notre environnement social : salaires, emploi, chômage, éducation, défense des avancées sociales. Et nous devons nous protéger des effets néfastes des politiques libérales, racistes et xénophobes qui frappent la société.

Les retraité-es ont un vécu, une histoire, des engagements présents et passés.

Cela donne aux luttes revendicatives non seulement une dimension sociale, mais aussi une dimension de solidarité, de justice, d'égalité.

L'évolution démographique fait que les retraité-es sont de plus en plus nombreuses et nombreux dans la société (plus de 16 millions de plus de 60 ans, soit 23,8 % de la population, et ce n'est pas la catastrophe annoncée. Leurs besoins, leurs revendications sont divers au regard de leur âge, de leurs ressources, de leur état de santé et de leur espérance

de vie.

C'est pourquoi, il est important de développer un syndicalisme retraité qui puisse se pencher sur les questions diverses qui concernent les retraité-es ainsi que toute la société. Pour cela, il est essentiel de pouvoir se rencontrer, se réunir pour pouvoir ensemble et de manière proche, discuter de ce qui est important dans nos territoires et nationalement, tout en gardant des liens forts avec les actifs et actives sur les sujets communs : protection sociale, fiscalité, habitat, transports mais aussi sport, culture...

Le plus grand danger est celui de l'isolement et du repli sur soi : ne baissions pas



Photo ER/Arnould CASTAGNE

les bras.

Section fédérale des retraité-es

A la FSU, les adhérent-es retraité-es font partie de la SFR – FSU issue de tous les syndicats et des courants de pensée de la Fédération et créée en 2007.

La SFRN, à l'échelon national a un rôle de représentation au niveau des rencontres avec les UCR (Union Confédérale des Retraités).

Elle organise, tous les ans, les Journées d'automne, moments privilégiés de rencontre et de débats entre retraité-es appartenant aux syndicats nationaux et publie deux numéros de POUR Retraités. Une ou plusieurs AG peuvent avoir lieu dans l'année scolaire préparatoires à l'organisation d'actions, manifestations ou rassemblements.

La SFR est organisée au niveau départemental et se réunit pour organiser des rencontres entre syndiqué-es.

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique est une association

nationale, regroupant plus de 65 000 pensionnés des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) existe depuis 1936.

Deux canaux d'adhésions existent depuis l'origine :

- celui de ses syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP.

- celui des adhésions individuelles auprès des sections départementales.

Différents syndicats de la FSU en sont adhérent-es, de même qu'à Solidaires et pour quelques-uns à FO et à l'UNSA

Elle est également structurée au niveau départemental. Elle participe à l'inter UCR constituée par les organisations syndicales de retraités. Elle publie « le Courrier du retraité » adressé à toutes ses adhérent-es.

Groupe des Neuf

Le 3 juin 2014, pour la première fois, neuf organisations de retraité-es (CGT, FO, Solidaires, FSU, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, UNRPA et LSR) ressentent le besoin de se mobiliser contre la baisse des revenus des personnes retraitées (pensions gelées depuis le 1^{er} avril 2013 et même diminuées par de mauvaises mesures fiscales). Ces neuf organisations appellent à

une manifestation nationale à Paris pour le 3 juin 2014.

Depuis, les rencontres entre les neuf se sont succédées, à raison d'environ une rencontre toutes les six semaines, le lieu de la rencontre étant « tournant », afin que chaque organisation puisse recevoir l'inter des neuf. Et les mobilisations et manifestations ont été régulières, environ deux fois par an. L'organisation de ces manifestations dans chaque département conduit les équipes militantes de toutes les structures à se rencontrer localement, ce qui conforte et renforce les rapprochements entre les neuf. A Besançon, le groupe des Neuf est un groupe de Six qui se réunit de façon régulière. Dernière manifestation le 31 mars 2021 (voir texte du tract d'appel ci-contre)

Pour contacter la SFR : fsu25@fsu.fr ou fsu.franchecomte@fsu.fr

4 B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon ou 19 Avenue Edouard Droz, 25000 Besançon

La FSU 25 soutient avec force...

- ◆ Les occupants et occupantes du CDN de Besançon qui, comme les 94 autres lieux empêchés de culture, mènent des actions « vendredis de la colère ». Pour lutter contre la réforme de l'assurance chômage qui privera de leurs droits les demandeurs-ses d'emploi et pour soutenir la lutte des intermittents et précaires, la FSU 25 a soutenu l'action devant Pole Emploi à Témis Montrapon vendredi dernier.

La FSU 25 appelle...

- ◆ À la grève contre la précarité, contre les PIAL, pour les salaires et la reconnaissance du métier d'AESH, mobilisation nationale du 8 avril 2021

La FSU 25 s'insurge...

- ◆ Contre l'acharnement et la démesure des attaques d'une rare violence qui visent l'UNEF, une organisation syndicale mobilisée pour la jeunesse et les étudiant-es en grande difficulté dans cette période de crise sanitaire.

ADRESSE AUX RETRAITÉS ET AUX PERSONNES ÂGÉES Février 2021

La situation des retraités et personnes âgées de ce pays serait extrêmement enviable expliquent certains chroniqueurs, voire certains élus, dans les médias.

ET POURTANT

➤ **Retraites** : avec une pension revalorisée cette année de 0,4%, il n'y a pas de quoi faire des folies. Sachant que le minimum vieillesse (ASPA) est de 906 € pour une personne seule et 1 407 € pour un couple, que les retraites n'ont pas été revalorisées depuis 2013, la grande majorité des retraités ne roule pas sur l'or. Les mutuelles augmentent de 3,6% en moyenne, les tarifs de l'électricité de 1,6% en février, celui du gaz de 3,6%, celui des transports de 1,7%, etc. Des organismes officiels, Conseil d'Orientation des Retraites (COR), Comité de suivi retraites (CSR) ont confirmé que les pensions sont déjà en baisse et que, si rien n'est fait, cela va continuer.

**NON à la pauvreté des retraités !
Revalorisez nos pensions !**

➤ **Santé** : pendant la 1^{ère} vague de la pandémie, les Agences Régionales de Santé ont interdit aux résidents des Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) l'accès aux services d'urgence, ceux-ci étant saturés. Serions-nous des pestiférés ? Serions-nous des citoyens de seconde zone ? Les personnes âgées représentent plus de 75% des décédés dus au COVID 19 : confinés au domicile ou en HEPAD, ils ont dû attendre l'issue fatale avec pour seul soutien des médicaments de fin de vie, sans pouvoir être visités de leurs familles, malgré le dévouement des soignants.

Nous exigeons l'accès aux services hospitaliers : pas de barrière d'âge !

➤ **Vaccin** : tout le monde espère en la vaccination mais nous faisons le constat que l'organisation actuelle est insuffisante.

Malgré les efforts des médecins, des infirmières, des élus locaux, etc. ce qui manque ce sont les vaccins ! Bien sûr on donne la priorité aux personnes âgées et pourtant, des semaines d'attente sont parfois exigées. Pire ! D'ores et déjà plusieurs régions sont en rupture de stock et renvoient les gens chez eux ! Pourquoi ?

Nous ne demandons pas de passe-droit mais la fourniture de vaccins pour toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner.

➤ « **L'âgisme** » : qu'est-ce que c'est direz-vous ? C'est une forme de rejet des personnes âgées qui semble se répandre dans les médias. Un célèbre essayiste-journaliste-écrivain déclarait récemment sur RMC : « Toutes les vies n'ont pas le même prix » et d'expliquer qu'il faut sacrifier le passé au profit de l'avenir. En clair, on fait trop d'efforts pour les vieux ! Mais jusqu'où iront-ils dans l'ignominie ? Nous ne sommes pas une génération de privilégiés parce que nous serions de la génération du Baby-boom d'après-guerre. Nous avons vécu, travaillé, trimé, connu la seconde guerre pour les plus âgés et la guerre d'Algérie, la crise du pétrole, le chômage de 1 puis 2, 3 millions de personnes.

Nos retraites, elles sont à NOUS !

On s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder !

Nos vies valent mieux que leurs profits !

Soutenez les initiatives de nos organisations :

Ne baissons pas les bras !!



Christine Détrez, Karine Bastide, *Nos mères. Huguette, Christiane et tant d'autres, une histoire de l'émancipation féminine*, La Découverte, 2020

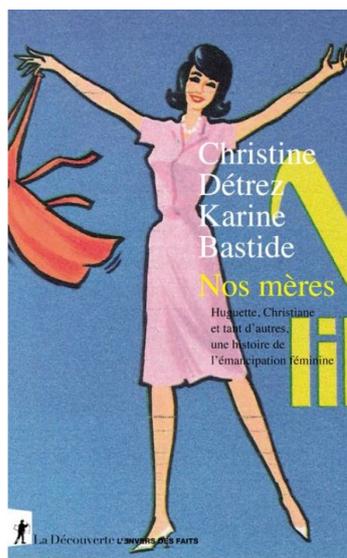
D'abord, une rencontre entre une professeure d'histoire-géographie, Karine Bastide, et une professeure de sociologie, Christine Détrez : l'une a hérité de « trop » d'archives de sa mère, l'autre ne connaît rien sur la sienne. Ensuite, le « projet » d'écrire la vie de leurs mères, femmes ordinaires nées dans les années 1940, devenues institutrices ; et à travers elles, l'histoire de toutes ces femmes qui se sont émancipées de leur milieu et de la place qu'on a voulu leur assigner.

D'emblée, on se laisse volontiers embarquer dans cette enquête : d'une rigueur irréprochable, les autrices nous donnent à voir le processus et la pratique de la recherche. Nous sommes emmenés sur les traces de Christiane, institutrice passée par l'école normale des filles (ENF) de Douai, en ascension sociale, et qui part en Tunisie pour y devenir coopérante avec son mari. C'est à 26 ans qu'elle y meurt dans un accident de voiture, alors qu'elle est mère de deux enfants (dont Christine, l'autrice). Au travers de la description minutieuse de la trajectoire de Christiane, les autrices nous font entrer dans le fonctionnement des ENF et la fabrique des maîtresses dans ces institutions. Nous sommes plongés dans le quotidien de ces jeunes filles, souvent issues des classes populaires : leur vie à l'internat s'incarne. Puis nous traversons la Méditerranée, pour saisir le quotidien des coopérantes grâce à des entretiens : l'embourgeoisement, la domesticité, la vie entre coopérant-e-s, les loisirs.

Huguette Bastide devient aussi institutrice, mais c'est pour elle l'expérience d'un déclassement. Elle n'aura de cesse de s'échapper de cette situation « qui l'étouffe » par la lecture et l'écriture. Enseignante dans une « école-taudis » en Lozère, elle se fera connaître en dénonçant les conditions de travail et d'éducation indignes dans *Institutrice de village* (1969). C'est surtout à travers la lecture de sa correspondance avec Simone de Beauvoir qu'on saisit l'importance de la lecture dans la construction de son identité,

dans son émancipation. Cette correspondance, entièrement reconstituée, donne à voir le rôle de Simone de Beauvoir, mais surtout son « intériorité » et le quotidien d'Huguette qui sait si bien décrire sa situation et donner corps et voix à son indignation. On suit ainsi l'itinéraire de cette femme qui deviendra militante au MLAC et a précieusement gardé ses archives personnelles et sa bibliothèque pour la transmettre à sa fille (Karine Bastide) et ses autres enfants.

Ces deux trajectoires sont enfin réinscrites dans l'histoire des femmes des années 1960 : elles viennent donner corps à une histoire collective d'émancipation face aux injonctions contradictoires données aux femmes « modernes » de l'époque. Huguette et Christiane, toutes deux, comme tant d'autres, se sont battues, en militant ou non, pour que leur corps leur appartienne, se sont émancipées, chacune à sa manière, de sa situation familiale et sociale. Dans ce livre les autrices donnent corps et voix aux rapports sociaux de sexe, aux rapports de classes, et elles montrent comment, au quotidien, les femmes, qu'elles soient en ascension sociale ou en situation de déclassement, aménagent leur autonomie et construisent, petit à petit leur émancipation. En somme, un véritable livre de sciences sociales qui rend plus que jamais vivantes ces femmes, nos sœurs, qui se sont battues pour nous puissions être plus libres. « La lutte est sans fin, mais après tout, pourquoi pas ? C'est bien la lutte ! » Annie Ernaux.



Expulsion d'Abakar : l'indignation !



Le dégoût

Ce jeudi 1^{er} avril, à la veille de l'expiration de sa période de rétention, Abakar a été embarqué de force dans un avion vers la Guinée. Alors qu'il avait réussi avec succès sa scolarité et son CAP de cuisinier, alors qu'il n'y a rien à lui reprocher sauf le fait d'être majeur, alors qu'il disposait d'une promesse en CDI, alors que ses papiers avaient été certifiés par l'ambassade de Guinée, Abakar est expulsé après des années d'une intégration réussie en France. Embarqué dans l'avion sans test COVID, bien que ce soit la règle, mais l'Etat Français ne s'embarrasse pas de ce genre de détail.

Débarqué à Conakry sans un sou, sans un endroit pour dormir, dans un pays où il n'a aucun soutien et qu'il a quitté quand il n'était qu'un enfant, mais l'Etat Français n'a pas ce genre d'état d'âme.

Dans l'immédiat, le Comité de soutien met tout en œuvre pour qu'il ne lui arrive pas plus de malheur. Une fois les dangers immédiats écartés, il examinera les voies permettant à Abakar de revenir exercer ici l'emploi qui l'attend.

Rien ne justifiait cette mesure inhumaine

Abakar est scolarisé au lycée Mandela d'Audincourt et poursuivait jusqu'à hier sa scolarité avec assiduité. Son sérieux lui a permis d'apprendre le français et de décrocher son CAP de cuisinier. Par ailleurs, Abakar a toujours satisfait à son obligation de pointage à la gendarmerie de Bèthencourt.

Pour quelle raison Abakar a-t-il été expulsé ?

Quel crime, quelle faute, quel manquement vis-à-vis de la France a-t-il commis ? Aucun, bien au contraire. Arrivé sur le sol français à 14 ans, son seul tort est d'avoir maintenant atteint l'âge de la majorité.

Comme le cas d'Abakar n'est pas isolé, il est urgent de mettre fin à ce système injuste et hypocrite, qui consiste à faire semblant de se mettre en conformité avec les chartes internationales sur les droits des enfants, pour s'asseoir dessus dès le jour de leur majorité.

Parce que c'est une honte, parce que nous n'acceptons pas que la France fasse cela en notre nom, parce que cela ne doit pas arriver à d'autres Abakar, le Comité pour Abakar continuera à dénoncer et combattre cette injustice, en totale contradiction avec les principes affichés de la République.

